

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Rémi tenue en salle du conseil municipal, le **lundi 19 juillet 2021** à compter de **20h12**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Jean-François Daoust, conseiller
Monsieur Yvon Yelle, conseiller
Monsieur Dany Brosseau, conseiller
Madame Marie-Dominique Fortin, conseillère

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de la mairesse, madame Sylvie Gagnon-Breton.

Sont absents :

Monsieur Claude Boyer, conseiller
Madame Annie Payant, conseillère

Sont également présents :

Maître Patrice de Repentigny, greffier
Madame Nancy Corriveau, directrice générale
Madame Karine Richard, adjointe de direction

ORDRE DU JOUR

1. CONSEIL

- 1.1 Ouverture de la séance - Période de recueillement
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Période de questions sur le contenu de l'ordre du jour
- 1.4 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juin 2021

2. SERVICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

- 2.1 Engagement d'employés salariés occasionnels et étudiants - Délégation à la directrice générale - Dépôt de document
- 2.2 Directeur des ressources humaines et adjoint à la direction générale - Nomination
- 2.3 Offre d'emploi no OE-17-2021 - Poste de commis-réceptionniste et commis de bureau - Autorisation d'engagement

3. SERVICE DE LA PLANIFICATION DU TERRITOIRE

- 3.1 Dépôt du procès-verbal relatif à la consultation publique écrite tenue du 2 au 19 juillet 2021
- 3.2 Demande de dérogation mineure - Largeur du bâtiment et portes de garage - 90- 92, rue Chevrefils

- 3.3 PIIA - Projet intégré rue de la Pommeraie (Intersection de l'Église) - Approbation
- 3.4 Demande d'autorisation à la CPTAQ - Utilisation non agricole en zone agricole (Puits nos 14, 15 et 16) - Autorisation de signature
- 3.5 Membres du Comité consultatif d'urbanisme – Nomination
- 3.6 Avis de motion - Dépôt du projet de règlement numéro V700-2021-03 amendant le règlement numéro V700-2020-00 décrétant l'imposition des taux de tarification des services municipaux (Tarification arbre)
- 3.7 Adoption - Règlement numéro V633-2021-01 amendant le règlement numéro V633-2016-00 relatif au programme de subvention à l'achat de barils récupérateurs d'eau de pluie
- 3.8 Adoption - Règlement numéro V654-2021-17 amendant le règlement de zonage numéro V654-2017-00 et ses amendements (Omnibus)

4. SERVICE DES FINANCES

- 4.1 Liste des comptes à payer et ratification des chèques du mois de juin 2021 - Dépôt
- 4.2 Autorisation de paiement – Appel d'offres no AO-01-2019 – 9276-2897 Québec Inc. / Gali Immobilier – Réfection et remplacement des revêtements extérieurs du centre communautaire – Acceptation définitive – Libération de retenue finale
- 4.3 Autorisation de paiement - Appel d'offres no AO-16-2020 - Motexa Inc. - Travaux d'aménagement du parc du citoyen - Acceptation définitive - Libération de retenue finale
- 4.4 Emprunt temporaire relatif au règlement d'emprunt V701-2020-00 et son amendement - Travaux pour la construction d'un nouveau réservoir d'eau potable et de nouvelles conduites d'adduction - Autorisation
- 4.5 Appel d'offres sur invitation no AO-09-2021 – Essais de pompage - Piézomètres des puits 10 et 11 - Adjudication

5. SERVICE DU GREFFE

- 5.1 Élections municipales - Tarifs de rémunération du personnel électoral - Approbation

6. SERVICE DES LOISIRS

- 6.1 Demande d'aide financière du Centre sportif régional les Jardins du Québec Inc. - Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure - Appui

7. SERVICE DES COMMUNICATIONS ET ACTIVITÉS DE PROMOTION

8. SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE

9. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

10. SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

11. SERVICE DE LA COUR MUNICIPALE

- 12. CORRESPONDANCE
- 13. AFFAIRES NOUVELLES
- 14. INFORMATIONS AUX CITOYENS PAR MADAME LA MAIRESSE
- 15. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1 CONSEIL

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE - PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

21-07-0187

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Yvon Yelle
ET: résolu unanimement

que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.3 PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LE CONTENU DE L'ORDRE DU JOUR

Aucune question.

21-07-0188

1.4 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 JUIN 2021

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juin 2021 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, soit au plus tard la veille de la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin
ET: résolu unanimement

que le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juin 2021 soit approuvé, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2 SERVICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

21-07-0189

2.1 ENGAGEMENT D'EMPLOYÉS SALARIÉS OCCASIONNELS ET ÉTUDIANTS - DÉLÉGATION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE - DÉPÔT DE DOCUMENT

L'article 4.1 du règlement numéro V653-2017-00 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire prévoit la délégation du pouvoir d'engager des employés salariés surnuméraires, occasionnels, temporaire, auxiliaires et étudiants au directeur général.

La directrice générale, madame Nancy Corriveau, dépose au conseil municipal un document relatif à l'engagement en date du 5 juillet 2021.

21-07-0190

2.2 DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES ET ADJOINT À LA DIRECTION GÉNÉRALE - NOMINATION

ATTENDU qu'en 2017, le poste d'adjoint de direction, qu'occupe présentement madame Karine Richard, a été créé;

ATTENDU qu'avec le temps, le rôle de madame Richard a évolué afin de répondre aux besoins de l'organisation;

ATTENDU qu'il y a lieu de créer un poste directeur des ressources humaines et adjoint à la direction générale et d'approuver son échelle salariale;

ATTENDU l'intérêt de madame Karine Richard, adjointe de direction, pour ledit poste;

ATTENDU la recommandation de madame Nancy Corriveau, directrice générale;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la directrice du Service des finances et trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet, dans le budget de fonctionnement;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-François Daoust

ET: résolu unanimement

d'autoriser la création du poste de directeur des ressources humaines et adjoint à la direction générale;

d'approuver l'échelle salariale pour le poste, annexée à la présente résolution; et

d'autoriser la nomination de madame Karine Richard au poste-cadre de directeur des ressources humaines et adjoint à la direction générale à compter des présentes, et ce, pour une durée indéterminée, avec la capacité de représenter la Ville à l'intérieur de ses fonctions à raison d'un minimum de trente-cinq (35) heures par semaine au salaire annuel prévu à l'échelle salariale, échelon 2 dudit poste, le tout sur un horaire variable selon les besoins de la Ville;

que ledit poste soit régi par la Politique de travail du personnel cadre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-07-0191

**2.3 OFFRE D'EMPLOI NO OE-17-2021 - POSTE DE COMMIS-RÉCEPTIONNISTE ET
COMMIS DE BUREAU - AUTORISATION D'ENGAGEMENT**

ATTENDU l'offre d'emploi numéro OE-17-2021 pour le poste de commis-réceptionniste et commis de bureau;

ATTENDU la recommandation de madame Nancy Corriveau, directrice générale;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la directrice du Service des finances et trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet dans le budget de fonctionnement;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Dany Brosseau

ET: résolu unanimement

d'autoriser l'engagement de madame Karyne Trudeau au poste de commis-réceptionniste et commis de bureau, à l'échelon 1 du salaire prévu à l'échelle salariale pour lesdits postes, et ce, à compter du 16 août 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 SERVICE DE LA PLANIFICATION DU TERRITOIRE

21-07-0192

**3.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL RELATIF À LA CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE
TENUE DU 2 AU 19 JUILLET 2021**

ATTENDU qu'en vertu des arrêtés du ministre de la Santé et des Services sociaux, toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, doit être remplacée par une consultation écrite;

Le greffier dépose le procès-verbal relatif à la consultation publique écrite concernant une demande de dérogation mineure, pour la période du 2 au 19 juillet 2021.

21-07-0193

**3.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - LARGEUR DU BÂTIMENT ET PORTES DE
GARAGE - 90- 92, RUE CHEVREFILS**

ATTENDU une demande de dérogation mineure à la réglementation d'urbanisme pour permettre la reconstruction d'un duplex à l'emplacement du terrain vacant situé au 90-92, rue Chevrefils à Saint-Rémi (lot dérogatoire protégé par droits acquis portant le no 3 846 109), et ce, à la suite d'un incendie ;

ATTENDU qu'après examen du dossier, ce dernier rencontre les obligations de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* en matière de dérogation mineure;

ATTENDU que le conseil municipal a pris connaissance de l'avis du Comité consultatif d'urbanisme, lequel s'est réuni le 22 juin 2021 (résolution no CCU 21-06-3274) relativement à cette demande;

ATTENDU l'avis public à cet effet, dans l'Écho de Saint-Rémi, en date du 2 juillet 2021;

ATTENDU que les personnes intéressées ont eu l'occasion de s'exprimer, soit par écrit, par téléphone ou lors de la séance du Conseil, et ce, en conformité avec les arrêtés du ministre de la Santé et des Services sociaux;

ATTENDU qu'aucune question ni observation écrite n'a été reçue pendant la tenue de cette consultation écrite;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Yvon Yelle

ET: résolu unanimement

que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure, en référence au terrain vacant situé au 90- 92, rue Chevrefils à Saint-Rémi (lot no 3 846 109) à Saint-Rémi et permette:

- la construction d'un bâtiment d'une largeur de 5,80 mètres; et
- la présence de deux portes de garage sur la façade donnant sur la rue Saint-Hubert alors que le règlement l'interdit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-07-0194

3.3 PIIA - PROJET INTÉGRÉ RUE DE LA POMMERAIE (INTERSECTION DE L'ÉGLISE) - APPROBATION

ATTENDU le dépôt d'une demande de permis pour une construction dans un projet intégré assujéti au règlement numéro V658-2017-00 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) par le propriétaire des lots 4 600 881 à 4 600 885;

ATTENDU que la demande vise la construction de vingt-neuf (29) unités d'habitation de type maison en rangée, dont quinze (15) unités qui donneront sur une voie privée;

ATTENDU que le projet correspond aux orientations, aux objectifs et aux moyens d'action contenus au Plan d'urbanisme numéro V638-2016-00 et son amendement;

ATTENDU l'analyse du projet intégré résidentiel en fonction des objectifs et des critères établis dans le règlement V658-2017-00;

ATTENDU qu'à la suite de ladite analyse, le projet nécessite certains ajustements concernant la préservation et la plantation d'arbres ainsi que l'éclairage du chemin privé afin de répondre à l'ensemble des critères établis dans le règlement V658-2017-00 sur les PIIA;

ATTENDU la recommandation de monsieur Jérôme Carrier, directeur du Service de la planification du territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin

ET: résolu unanimement

que le conseil municipal accepte le projet intégré assujéti à un PIIA sur les lots 4 600 881 à 4 600 885, tel que déposé par la firme INFRA Planification urbaine, dossier 91200044, daté du mois de juin 2021 et reçu le 18 juin 2021 ainsi que le plan d'architecture de paysage (Gaia art, Feuillet AP-100 et AP-101, modifié le 12 juillet 2021) selon le règlement numéro V658-2017-00 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), conditionnellement à ce qui suit:

- au respect du plan de plantation d'arbres déposé, faisant mention notamment du déplacement, dans l'emprise de la ville et dans le même axe que la rangée d'arbres existante, d'arbres situés dans l'emprise publique de la rue de la Pommeraie et devant les accès au terrain;
- au remplacement desdits arbres par la même essence et un gabarit similaire si ceux-ci ne survivent pas au déplacement dans l'année suivant les travaux;
- au dépôt d'un montant de 5 000 \$ remis lors de la demande du premier permis de construction afin d'assurer le respect des deux (2) premières conditions et qui pourra être restitué au demandeur douze (12) mois suivants lesdits travaux;
- à l'ajout d'un éclairage adéquat sur le chemin privé, tel que prévu aux documents annexés à la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-07-0195

3.4 DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ - UTILISATION NON AGRICOLE EN ZONE AGRICOLE (PUITS NOS 14, 15 ET 16) - AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU que la recherche en eau s'inscrit dans le cadre de la réalisation de la solution globale annoncée en 2015;

ATTENDU que trois (3) nouvelles sources d'eau ont été trouvées en zone agricole en vue de l'installation des puits municipaux;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'obtenir l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) avant de débiter les travaux menant à la mise en place desdits puits municipaux;

ATTENDU la recommandation de monsieur Jérôme Carrier, directeur du Service de la planification du territoire;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la directrice du Service des finances et trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet dans le budget de fonctionnement;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Yvon Yelle

ET: résolu unanimement

de mandater le directeur de la planification du territoire afin de déposer une demande d'autorisation à la CPTAQ afin de pouvoir y installer, en zone agricole, trois (3) puits municipaux ainsi que les conduites nécessaires pour y acheminer l'eau vers le réseau d'aqueduc situé en périmètre urbain;

que copie de la présente résolution soit transmise à madame Danielle McCann, députée de Sanguinet et ministre de l'Enseignement supérieur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-07-0196

3.5 MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – NOMINATION

ATTENDU que madame Ani Sabri a quitté, en juin dernier, son siège de membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), soit à la fin de son premier mandat;

ATTENDU que le CCU doit être composé de cinq (5) membres nommés par le conseil, choisis parmi les résidents de la Ville démontrant leur intérêt pour ce comité;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de la Ville de pourvoir le poste vacant;

ATTENDU qu'à la suite de la publication d'un avis public, huit (8) citoyens ont soumis leur candidature;

ATTENDU qu'à la suite de l'analyse de ces huit (8) candidatures, les candidatures de madame Marie-Josée Landry, de monsieur Laurent de Repentigny et de monsieur Dominic Hébert ont été retenues;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution no 21-05-0131, madame Marie-Josée Landry et monsieur Laurent de Repentigny ont été nommés membres du CCU afin de remplacer mesdames Marie-Claude Perron et Denise Boyer;

ATTENDU qu'il y a lieu de nommer un autre membre du CCU;

ATTENDU la recommandation de monsieur Jérôme Carrier, directeur du Service de la planification du territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Dany Brosseau

ET: résolu unanimement

de remercier madame Ani Sabri pour son implication au sein du CCU;

de nommer à titre de membre du CCU de la Ville de Saint-Rémi monsieur Dominic Hébert pour un premier mandat qui débutera en juillet 2021;

que les membres citoyens du Comité consultatif d'urbanisme en fonction en date des présentes soient :

Nom	Poste	Échéance du terme	
		1 ^{er} mandat	2 ^e mandat
Line Gravel Carpentier	Membre citoyen	Juillet 2021	Juillet 2023
Evelyne Sorel	Membre citoyen	Juillet 2021	Juillet 2023
Dominic Hébert	Membre citoyen	Juillet 2023	Juillet 2025
Marie-Josée Landry	Membre citoyen	Mai 2023	Mai 2025
Laurent de Repentigny	Membre citoyen	Mai 2023	Mai 2025

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-07-0197

3.6 AVIS DE MOTION - DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO V700-2021-03 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO V700-2020-00 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX (TARIFICATION ARBRE)

ATTENDU l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Monsieur Dany Brosseau, conseiller, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance ultérieure, le règlement numéro V700-2021-03 amendant le règlement numéro V700-2020-00 décrétant l'imposition des taux de tarification des services municipaux (Tarification arbre).
- dépose le projet du règlement numéro V700-2021-03 intitulé : Règlement numéro V700-2021-03 amendant le règlement numéro V700-2020-00 décrétant l'imposition des taux de tarification des services municipaux (Tarification arbre).

21-07-0198

3.7 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO V633-2021-01 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO V633-2016-00 RELATIF AU PROGRAMME DE SUBVENTION À L'ACHAT DE BARILS RÉCUPÉRATEURS D'EAU DE PLUIE

ATTENDU l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement régulièrement donnés lors de la séance ordinaire du 21 juin 2021 en référence au règlement numéro V633-2021-01 amendant le règlement numéro V633-2016-00 relatif au programme de subvention à l'achat de barils récupérateurs d'eau de pluie;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Yvon Yelle
ET: résolu unanimement

d'adopter le règlement numéro V633-2021-01, intitulé : Règlement numéro V633-2021-01 amendant le règlement numéro V633-2016-00 relatif au programme de subvention à l'achat de barils récupérateurs d'eau de pluie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-07-0199

3.8 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO V654-2021-17 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO V654-2017-00 ET SES AMENDEMENTS (OMNIBUS)

ATTENDU le dépôt du premier projet de règlement numéro V654-2021-17;

ATTENDU la tenue d'une consultation écrite tenue du 21 mai au 7 juin 2021;

ATTENDU qu'aucune question ni observation écrite n'a été reçue pendant la tenue de cette consultation écrite;

ATTENDU l'adoption du second projet de règlement numéro V654-2021-17;

ATTENDU qu'aucune demande de participation à un référendum n'a été signée par les personnes intéressées;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Dany Brosseau
ET: résolu unanimement

d'adopter le règlement numéro V654-2021-17, intitulé : Règlement amendant le règlement de zonage numéro V654-2017-00 et ses amendements (Omnibus).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 SERVICE DES FINANCES

21-07-0200

4.1 LISTE DES COMPTES À PAYER ET RATIFICATION DES CHÈQUES DU MOIS DE JUIN 2021 - DÉPÔT

COMMENTAIRE

Je, soussignée, Julie Therrien-Meunier, responsable approvisionnement et assistante-trésorière, certifie par les présentes que les procédures d'acquisition des biens et services contenues à la politique d'achat ont été vérifiées et respectées pour les dépenses du mois de juin 2021 des comptes à payer au montant de 514 713,21 \$ et des chèques à ratifier au montant de 2 835 458,84 \$.

Je, soussignée, Julie Therrien-Meunier, responsable approvisionnement et assistante-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites ont été effectuées.

Julie Therrien-Meunier
Responsable approvisionnement et assistante-trésorière

21-07-0201

4.2 AUTORISATION DE PAIEMENT – APPEL D’OFFRES NO AO-01-2019 – 9276-2897 QUÉBEC INC. / GALI IMMOBILIER – RÉFECTION ET REMPLACEMENT DES REVÊTEMENTS EXTÉRIEURS DU CENTRE COMMUNAUTAIRE – ACCEPTATION DÉFINITIVE – LIBÉRATION DE RETENUE FINALE

ATTENDU qu'un contrat pour la réfection et remplacement des revêtements extérieurs du centre communautaire a été adjugé à la société 9276-2897 Québec Inc./Gali Immobilier au montant de 472 280,42 \$, taxes en sus, à la suite de l'appel d'offres numéro AO-01-2019 (résolution no 19-03-0086);

ATTENDU la résolution no 19-12-0336 qui autorisait le paiement du décompte no 6, incluant des travaux supplémentaires;

ATTENDU la résolution no 20-07-0590 qui autorisait le paiement des décomptes nos 8 & 9 à la suite de l'acceptation provisoire;

ATTENDU le décompte progressif no 10 de 24 105,29 \$, taxes en sus, facture no 1028 datée du 1^{er} août 2020, soit le montant de la retenue contractuelle de cinq pour cent (5%) à la suite de l'acceptation définitive des travaux;

ATTENDU que cette facture sera payable en deux versements. Un montant de 6 088,28 \$, taxes en sus sera versé seulement après l'installation du thermos à remplacer;

ATTENDU la recommandation de madame Julie Therrien, responsable à l'approvisionnement et de monsieur Simon Lacoursière, directeur du Service des travaux publics, ainsi que de monsieur Daniel Sabourin, technologue Professionnel ;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la directrice du Service des finances et trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet et déjà affectés au projet numéro 18-09;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-François Daoust
ET: résolu unanimement

d'autoriser le paiement de la retenue finale au montant de 24 105,29 \$, taxes en sus (facture no 1028), à la société 9276-2897 Québec Inc./Gali Immobilier pour la réfection et remplacement des revêtements extérieurs du centre communautaire, représentant la retenue contractuelle de cinq pour cent (5%) à la suite de l'acceptation définitive des travaux. Le paiement se fera en deux versements, étant donné qu'un montant de 6 088,28 \$, taxes en sus sera conservé jusqu'au remplacement du thermos.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-07-0202

4.3 AUTORISATION DE PAIEMENT - APPEL D'OFFRES NO AO-16-2020 - MOTEXA INC. - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU PARC DU CITOYEN - ACCEPTATION DÉFINITIVE - LIBÉRATION DE RETENUE FINALE

ATTENDU qu'un contrat pour les travaux d'aménagement du parc du citoyen a été adjudgé à l'entreprise Motexa Inc. au montant de 92 790,00 \$, taxes en sus, à la suite de l'appel d'offres numéro AO-16-2020 (résolution no 20-05-0545);

ATTENDU la résolution 20-08-0612 qui autorisait le paiement de la retenue à la suite de l'acceptation provisoire ainsi que des ajouts;

ATTENDU le décompte progressif no 4 de 5 404,50 \$, taxes en sus, facture no M-21-004 datée du 17 juin 2021, soit le montant de la retenue contractuelle de cinq pour cent (5%) à la suite de l'acceptation définitive des travaux;

ATTENDU la recommandation de madame Julie Therrien, responsable à l'approvisionnement et de monsieur Simon Lacoursière, directeur du Service des travaux publics;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la directrice du Service des finances et trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet et déjà affectés au projet numéro 19-17;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Dany Brosseau
ET: résolu unanimement

d'autoriser le paiement de la retenue finale au montant de 5 404,50 \$, taxes en sus (facture no M-21-004), à l'entreprise Motexa Inc. pour les travaux d'aménagement du parc du citoyen, représentant la retenue contractuelle de cinq pour cent (5%) à la suite de l'acceptation définitive des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-07-0203

4.4 EMPRUNT TEMPORAIRE RELATIF AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT V701-2020-00 ET SON AMENDEMENT - TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE ET DE NOUVELLES CONDUITES D'ADDUCTION - AUTORISATION

ATTENDU que le règlement numéro V701-2020-00 décrétant une dépense de 11 219 550 \$ et un emprunt de 11 219 550 \$ pour l'exécution des travaux de construction d'un nouveau réservoir d'eau potable et de nouvelles conduites d'adduction a été approuvé le 26 mars 2021 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU que la résolution no 21-04-0100 adoptée le 19 avril 2021 autorisait, dans le cadre du règlement d'emprunt V701-2020-00, un emprunt temporaire d'un montant maximum de 11 219 550 \$ auprès de la Caisse Desjardins des Moissons-et-de-Roussillon à un taux préférentiel;

ATTENDU que lors de l'ouverture de l'appel d'offre numéro AO-01-2021 concernant la construction d'un nouveau réservoir d'eau potable et de nouvelles conduites d'adduction, en date du 29 avril 2021, la soumission conforme la plus basse était d'un montant de 12 499 027,63 \$ taxes incluses;

ATTENDU qu'il a été nécessaire d'amender le règlement numéro V701-2020-00 afin de pourvoir aux coûts excédentaires constatés lors de l'ouverture de la soumission et d'augmenter la dépense et l'emprunt d'un montant de 3 255 244 \$;

ATTENDU l'approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, en date du 2 juillet 2021, du règlement numéro V701-2021-01 modifiant le règlement numéro V701-2020-00 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 3 255 244 \$, portant le total de la dépense et l'emprunt pour l'exécution de travaux de construction d'un nouveau réservoir d'eau potable et de nouvelles conduites d'adduction à la somme de 14 474 794 \$;

ATTENDU les termes du règlement d'emprunt numéro V701-2020-00 et de son amendement concernant l'exécution de travaux pour la construction d'un nouveau réservoir d'eau potable et de nouvelles conduites d'adduction;

ATTENDU que le règlement et son amendement décrète un emprunt et une dépense n'excédant pas 14 474 794 \$ remboursable sur une période de vingt (20) ans;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de la Ville de contracter un emprunt pour le financement temporaire des dépenses effectuées en vertu dudit règlement d'emprunt et de son amendement jusqu'à un montant maximal de cent pour cent (100 %) de celui des obligations autorisées par le règlement et son amendement;

ATTENDU qu'il y a lieu de remplacer la résolution no 21-04-0100 afin que le Conseil autorise un emprunt temporaire d'un montant maximum de 14 474 794 \$ auprès de la Caisse Desjardins des Moissons-et-de-Roussillon;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin

ET: résolu unanimement

que la présente résolution remplace la résolution no 21-04-0100 adoptée le 19 avril 2021;

d'autoriser dans le cadre du règlement d'emprunt V701-2020-00 et de son amendement numéro V701-2021-01, un emprunt temporaire d'un montant maximum de 14 474 794 \$ auprès de la Caisse Desjardins des Moissons-et-de-Roussillon à un taux préférentiel; et

d'autoriser la mairesse ou en cas d'absence le maire suppléant et la trésorière ou en cas d'absence la directrice générale à signer les documents relatifs à l'emprunt temporaire d'un montant maximum de 14 474 794 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-07-0204

4.5 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION NO AO-09-2021 – ESSAIS DE POMPAGE - PIÉZOMÈTRES DES PUIITS 10 ET11 - ADJUDICATION

ATTENDU que la Ville de Saint-Rémi a demandé des soumissions par appel d'offres sur invitation pour des essais de pompage sur le territoire de la Ville de Saint-Rémi no AO-09-2021;

ATTENDU que l'estimation des coûts évaluée par le Service des travaux publics avant la période d'appel d'offres est d'environ 63 000 \$, taxes en sus;

ATTENDU qu'une (1) soumission a été déposée, laquelle se lit comme suit :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT TAXES EN SUS
Bernard Lizotte & fils Inc.	52 460,00 \$

ATTENDU la recommandation de madame Julie Therrien, responsable à l'approvisionnement et de monsieur Simon Lacoursière, directeur du Service des travaux publics d'accorder le contrat no AO-09-2021 à l'entreprise Bernard Lizotte & Fils Inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la directrice du Service des finances et trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet dans le surplus affecté à l'aqueduc;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-François Daoust
ET: résolu unanimement

d'adjuger le contrat no AO-09-2021 à l'entreprise Bernard Lizotte & Fils Inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 52 460,00 \$, taxes en sus, (60 315,89 \$, taxes incluses), pour des essais de pompage sur le territoire de la Ville de Saint-Rémi (piézomètres des puits 10 et 11); et

d'autoriser l'affectation du montant de la dépense nette totale provenant du surplus affecté à l'aqueduc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5 SERVICE DU GREFFE

21-07-0205

5.1 ÉLECTIONS MUNICIPALES - TARIFS DE RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL - APPROBATION

ATTENDU que tout membre du personnel électoral a le droit de recevoir de la Ville une rémunération ou une allocation de dépenses pour les fonctions qu'il exerce (article 88 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*);

ATTENDU qu'il y a lieu d'adopter une nouvelle rémunération payable au personnel qui sera affecté aux différentes fonctions lors d'élection;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la directrice du Service des finances et trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet dans le budget de fonctionnement;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin
ET: résolu unanimement

que la présente résolution remplace la résolution no 17-02-0072 adoptée par le conseil municipal le 20 février 2017; et

que la grille des tarifs de rémunération du personnel électoral jointe à la présente résolution soit adoptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6 SERVICE DES LOISIRS

21-07-0206

6.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU CENTRE SPORTIF RÉGIONAL LES JARDINS DU QUÉBEC INC. - PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES DE PETITE ENVERGURE (PSISRPE) - APPUI

ATTENDU qu'une demande d'aide financière auprès du ministère de l'Éducation et du ministère l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure, sera présentée par le Centre sportif régional Les Jardins du Québec Inc. en vue de procéder au remplacement de bandes et des baies vitrées de la patinoire intérieure;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-François Daoust
ET: résolu unanimement

d'appuyer le projet du Centre sportif régional Les Jardins du Québec Inc. pour le remplacement de bandes et des baies vitrées de la patinoire intérieure afin que ledit Centre puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation et du ministère l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7 SERVICE DES COMMUNICATIONS ET ACTIVITÉS DE PROMOTION

8 SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE

9 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

10 SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

11 SERVICE DE LA COUR MUNICIPALE

21-07-0207

12 CORRESPONDANCE

- Lettre en date du 17 juin 2021 de madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, invitant madame la mairesse à participer à une rencontre d'échanges virtuelles dans le cadre d'une tournée de consultation d'acteurs et d'intervenants régionaux en lien avec les travaux d'élaboration de la Stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires;
- Lettre en date du 23 juin 2021 de madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, rappelant l'importance pour la Ville d'avoir, bien en vue et facilement accessible, des défibrillateurs cardiaques dans les différents bâtiments municipaux et les espaces publics, étant donné le retour des activités sportives et d'autres événements, ce qui va de pair avec une présence plus importante de citoyennes et citoyens dans ces lieux;
- Lettre en date du 1er juillet 2021 de monsieur François Bonnardel, ministre des Transports, informant la Ville de l'aide financière pouvant atteindre un montant maximal de 51 813 \$ qui lui est accordée pour la réfection de la piste cyclable des faubourgs sur le territoire de la Ville, dans le cadre du programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) - Volet 2 - Amélioration des infrastructures de transport actif 2021-2022;
- Lettre du 2 juillet 2021 de madame Diane Labbé, directrice générale adjointe aux finances municipales au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, informant la Ville de l'approbation de son règlement d'emprunt numéro V701-2021-01 modifiant le règlement numéro V701-2020-00 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 3 255 244 \$;
- Lettre en date du 6 juillet 2021 de madame Nathalie Roy, ministre de la Culture et des Communications, informant la Ville de l'aide financière de 39 800 \$ qui lui est accordée pour couvrir une partie des frais liés à la réalisation pour l'acquisition de documents par la bibliothèque municipale, dans le cadre du programme Aide aux projets - Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes;
- Courriel en date du 7 juillet 2021 de madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, informant que la Ville recevra une aide financière additionnel de 970 959 \$, dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023, portant son enveloppe totale à 4 060 241 \$.

13 AFFAIRES NOUVELLES

14 INFORMATIONS AUX CITOYENS PAR MADAME LA MAIRESSE

Madame la mairesse invite les citoyens à venir assister aux prochaines soirées musicales sous les étoiles qui auront lieu les jeudis à 20 h 30 sur le parvis de l'église, et ce, jusqu'au 26 août. De plus, elle précise qu'en cas de pluie, le spectacle sera présenté à l'intérieur du bâtiment;

Elle mentionne que la prochaine échéance de paiement de taxes foncières est prévue pour le 2 août;

En terminant, madame Gagnon-Breton invite les citoyens à venir assister aux prochains cinés plein air qui auront lieu les vendredis à 21 h, au parc Jean-Paul Ferdaï. Le 23 juillet sera présenté le film *Raya et le dernier dragon* et le 6 août vous pourrez voir le film *En guerre avec grand-papa*. De plus, elle suggère aux spectateurs d'apporter du *popcorn* ainsi que leur couverture.

15 PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal répond aux questions du public.

21-07-0208

16 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Yvon Yelle
ET: résolu unanimement

que la présente séance soit levée à 21 h 06.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Sylvie Gagnon-Breton
Mairesse

M^e Patrice de Repentigny, notaire
Greffier

**APPROBATION PAR
MADAME LA MAIRESSE SYLVIE GAGNON-BRETON
DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE LUNDI 19 JUILLET 2021
(Article 53 L.C.V.)**

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Sylvie Gagnon-Breton, mairesse de la Ville de Saint-Rémi, approuve toutes les résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juillet 2021 et je renonce à mon droit de veto.

Fait et signé à Saint-Rémi, le 20 juillet 2021.

**Sylvie Gagnon-Breton,
Mairesse**

DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE

La direction des finances certifie que la Ville de Saint-Rémi dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont requises dans les résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juillet 2021.

Fait et signé à Saint-Rémi, le 20 juillet 2021.

**Stéphanie Yelle, CPA, CGA
Directrice du Service des finances et trésorière**